



arts nb

Sommaire de la rétroaction du jury de pairs

Programmes d'Artiste en résidence et de Développement de carrière

Date limite du 1^{er} janvier 2026

Programme d'Artiste en résidence

Commentaires et données générales

- 25 demandes au programme d'Artiste en résidence ont été évaluées par un jury de pairs multidisciplinaire.
- Le jury a pu octroyer 10 subventions avec l'enveloppe budgétaire disponible lors de cette date limite (taux de réussite de 40,0 %).
- 7 demandes ont reçu le statut de « Mérite ». Ce statut indique que le jury recommandait le financement de ces demandes, mais que le budget du programme était insuffisant pour financer toutes les demandes méritantes.
- Le jury a attribué le statut « Non recommandé » à 8 demandes. Ce résultat ne signifie pas nécessairement que le travail manque de mérite; l'évaluation des demandes de subvention est un processus compétitif et les budgets sont limités. N'oubliez pas que chaque échéance regroupe un ensemble différent de demandes et un jury différent.
- Sur les 10 subventions, 3 bénéficiaires reçoivent leur première subvention d'artsnb.
- Pour des informations plus détaillées, y compris la répartition par discipline artistique, veuillez consulter le [communiqué](#) qui présente les résultats de cette date limite.

Recommandations sur les documents d'appui à la demande subvention

- Le jury a apprécié les demandes qui expliquent clairement les objectifs créatifs des activités prévues.
- Le jury était enthousiaste à l'idée de soutenir des projets qui supportent des communautés en quête d'équité.
- Le jury a encouragé les personnes candidates à fournir plus de détails sur la pertinence du lieu de la résidence par rapport au projet de l'artiste. En particulier, le jury a recommandé d'expliquer pourquoi le projet proposé nécessite le contexte d'une résidence artistique. Par exemple, quelles ressources cette résidence offre-t-elle auxquelles l'artiste n'aurait pas accès autrement ? Ou, en quoi le projet bénéficie-t-il du lien avec la communauté du lieu de résidence ?
- Le jury a apprécié les budgets qui indiquaient clairement l'échéancier du projet, les raisons de la durée identifiée pour compléter le projet et la manière dont les dépenses proposées étaient adaptées à l'intensité du travail à accomplir pendant cette période.
- Le jury a rappelé aux personnes candidates, et particulièrement aux organismes hôtes qui soumettent une demande, de veiller à ne pas inclure des dépenses



arts nb

- inadmissibles pour le programme Artiste en résidence. Les renseignements sur les dépenses admissibles et non admissibles pour chaque programme d'artsnb se trouvent à la section G des [lignes directrices](#) du programme concerné.
- Le jury a recommandé aux personnes candidates de choisir des exemples d'œuvres qui sont pertinentes au projet proposé. Si les exemples fournis n'ont aucune relation aux techniques, thèmes, et styles du projet proposé, ils ne démontrent pas clairement la capacité de la personne candidate à mener à terme les objectifs du projet qui ont été identifiés.

D'autres programmes d'artsnb peuvent intéresser les personnes candidates qui ont déposé une demande lors de la dernière date limite de ce programme

- Les personnes candidates dont la demande n'a pas été retenue lors de cette date limite peuvent être admissibles pour faire une nouvelle demande au même programme à une date ultérieure; pour les résidences à long terme qui ont déjà commencé, cela peut impliquer de recadrer le projet en le découpant en plusieurs phases. Veuillez consulter [les lignes directrices du programme d'Artiste en résidence](#) ou envoyer un courriel à prog@artsnb.ca si vous avez des questions.
- Si vous cherchez du financement pour donner suite à une invitation à présenter votre travail, veuillez vous référer au programme de [Développement de carrière – Arts sur invitation](#) d'artsnb.
- Si vous êtes à la recherche d'une occasion de mentorat ou d'une formation plus avancée dans votre forme d'art, veuillez vous référer au programme de [Développement de carrière – Développement professionnel d'artsnb](#).
- Si vous souhaitez professionnaliser votre portfolio et / ou vos exemples d'œuvres (par exemple, en embauchant un.e photographe ou vidéaste pour documenter vos œuvres), veuillez vous référer au programme de [Développement de carrière – Professionnalisation et promotion](#) d'artsnb.
- Si vous souhaitez créer une nouvelle œuvre qui n'est pas liée à une résidence d'artiste, veuillez vous référer au programme de [Création](#) d'artsnb.

Programme de Développement de carrière

Commentaires et données générales

- 50 demandes au programme de Développement de carrière ont été évaluées par un jury de pairs multidisciplinaire.
- Le jury a pu octroyer 19 subventions avec l'enveloppe budgétaire disponible lors de cette date limite (taux de réussite de 38,0 %).
- 18 demandes ont reçu le statut de « Mérite ». Ce statut indique que le jury recommandait le financement de ces demandes, mais que le budget du programme était insuffisant pour financer toutes les demandes méritantes.



arts nb

- Le jury a attribué le statut « Non recommandé » à 13 demandes. Ce résultat ne signifie pas nécessairement que le travail manque de mérite; l'évaluation des demandes de subvention est un processus compétitif et les budgets sont limités. N'oubliez pas que chaque échéance regroupe un ensemble différent de demandes et un jury différent.
- Avant l'évaluation par le jury de pairs, 1 demande supplémentaire a été disqualifiée car elle était inadmissible à ce programme.
- Sur les 19 subventions octroyées, 6 l'ont été à des personnes candidates qui recevaient leur première subvention d'artsnb.
- Pour des informations plus détaillées, y compris la répartition par discipline artistique, veuillez consulter le [communiqué](#) qui présente les résultats de cette date limite.

Recommandations sur les documents d'appui à la demande subvention

- Le jury a apprécié les descriptions de projet clairement rédigées, accompagnées d'informations détaillées sur les activités du projet, qui démontraient un impact évident sur le développement artistique de la personne candidate. Le jury a encouragé les personnes candidates à réfléchir aux questions telles que « pourquoi cette occasion ? » et « pourquoi maintenant ? ».
- Le jury a apprécié les descriptions de projets qui expliquent bien les pratiques artistiques des personnes candidates et qui permettent de déterminer la pertinence et l'impact des projets sur leur carrière artistique.
- Le jury a recommandé que le CV d'artiste doit mettre l'accent sur l'expérience et l'éducation de la personne candidate dans le domaine des arts et doit comprendre les dates de chaque publication, performance ou exposition mentionnée, ainsi qu'une section qui répertorie les subventions, bourses et prix reçus par la personne candidate. Pour obtenir des conseils et des recommandations utiles à la préparation d'un CV d'artiste, veuillez consulter [la Trousse d'aide à la production d'une demande](#).
- Le jury a apprécié les budgets qui fournissaient les détails pertinents du projet et proposaient des notes pour justifier les dépenses. Il a noté que les budgets de certaines demandes manquaient de détails et de clarté sur certains montants demandés; cela a rendu difficile l'évaluation des besoins précis d'un projet. Veuillez vous référer à la [Trousse d'aide à la production d'une demande](#) pour des conseils sur les budgets.
- Pour les demandes qui présentent des images, des vidéos ou des enregistrements audio des exemples d'œuvres de la personne candidate, le jury souhaite rappeler aux personnes candidates de s'assurer que leurs exemples d'œuvres sont d'une qualité adéquate et constante, car une vidéo ou une image de mauvaise qualité peut nuire à l'évaluation de la qualité de la demande.
- Bien que les lettres de recommandation ne soient pas obligatoires, le jury a recommandé aux personnes candidates qui font une première demande ou qui sont en début de carrière, de soumettre des lettres afin de fournir plus de contexte sur leur pratique et leurs réalisations à ce jour.



arts nb

D'autres programmes d'artsnb qui peuvent intéresser les personnes candidates qui ont déposé une demande lors de la dernière date limite de ce programme

- Les personnes candidates dont la demande n'a pas été retenue lors de cette date limite peuvent être admissibles à faire une nouvelle demande au même programme à une date ultérieure. Veuillez consulter [les lignes directrices du programme de Développement de carrière](#) ou envoyer un courriel à prog@artsnb.ca si vous avez des questions.
- Si vous souhaitez obtenir un financement pour une résidence d'artiste, veuillez vous référer au [programme d'Artiste en résidence](#) d'artsnb.
- Pour les personnes candidates qui proposent la création d'une nouvelle œuvre, veuillez vous référer au [programme de Création](#) d'artsnb.